



Occupation du domaine public à titre commercial

FORMULAIRE DE DEMANDE

Année 2023

NATURE DE LA DEMANDE

1^{ère} demande Renouvellement

En cas de renouvellement, avez-vous apporté des modifications à vos installations ?

Oui Non *Si oui, lesquelles ?*

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Etablissement :

Raison sociale :
Nom commercial :
Activité :
Adresse :
N° de Siret :

Demandeur :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Qualité (gérant, propriétaire,..) :
Téléphone (fixe et portable) :
Adresse Mail :

PIECES DU DOSSIER A JOINDRE AU FORMULAIRE (Pour TOUTE demande) :

- Formulaire dûment rempli et signé
- Copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou des métiers
- Pour les débitants de boissons et les restaurateurs, copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce.
- Attestation d'assurance couvrant l'occupation du domaine public.

Aucune installation sur le domaine public ne sera autorisée avant la réception et l'étude de la demande (Dossier complet adressé en mairie au moins 15 jours avant).

OBJET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Type d'activité : Activité permanente Activité saisonnière

Terrasse (emprise souhaitée) :

Façade du commerce : mètres

Emprise du domaine public : Largeur..... mètres / Profondeur :mètres.

Surface en m2 : mètres carrés

Une mesure contradictoire sera effectuée.

Structure couverte : oui non

Durée d'occupation souhaitée :

8 mois. Au-delà des 8 mois autorisés , l'espace public devra être libre de tout mobilier.

12 mois. S'engager à une activité d'au moins 10 mois sur 12.

Descriptif (mobilier, plantes, matériaux, couleurs...)

.....
.....
.....
.....

(Le descriptif doit être accompagné d'un schéma d'implantation et peut être accompagné de toute pièce permettant d'appréhender le projet)

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Par la présente,

je m'engage à respecter l'arrêté n° 66/2014 du 29 avril 2014 portant règlement d'occupation du domaine public à titre commercial. (Document disponible sur le site internet de la mairie)

je m'engage à respecter la charte relative aux enseignes et terrasses commerciales définie sur le territoire de la commune de La Couarde-sur-Mer. (Document disponible sur le site internet de la mairie)

(Les deux cases doivent être cochées pour obtenir une autorisation)

Fait à

Signature :

Le

RECEPTION MAIRIE

Le dossier de demande a été réceptionné en mairie dûment complété et signé le

TERRASSES (prix du mètre carré – Minimum 3 m²)	Tarif 2023
Terrasse traditionnelle	33,00 €
Terrasse traditionnelle non exclusive	16,50 €
Terrasse restaurant	43,00 €
Terrasse restaurant non exclusive	22,00 €
Terrasse fermée	50,00 €
Mobilier divers autorisés : jardinières, chevalets, rack à vélos, panneau, autres...	33,00 €
Pénalité pour occupation non autorisées après constat et avertissement (pour chaque constat après mise en demeure)	50,00 €